

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA RIGIDBNY  
TENUE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION  
LE LUNDI, 28 OCTOBRE 2024 – 19H00  
À la salle Joseph-Ovide-Rousseau  
180, rue Mgr Panet, Nicolet**

**Étaient présents pour les municipalités**

Monsieur François Page	Aston-Jonction
Monsieur Sylvain Pronovost	Baie-du-Febvre
Monsieur Pierre Moras	Bécancour
Monsieur Michel Veilleux	Sainte-Monique
Monsieur Sylvain Jutras	La-Visitation-de-Yamaska
Madame France Trudel	Nicolet
Madame Sandra St-Amour	Saint-Célestin Paroisse
Monsieur Pierre Carignan	Sainte-Cécile-de-Lévrard
Monsieur Alexandre Robert	Sainte-Eulalie
Monsieur Tommy Gagné-Dubé	Manseau
Monsieur François Rousseau	Saint-Léonard d'Aston
Monsieur Yvon Potvin	Saint-Pierre-les-Becquets
Madame Ginette Deshaies	Sainte-Marie-de-Blandford
Monsieur Mathieu Lemire	Saint-Zéphirin-de-Courval

Étaient absents les délégués; Monsieur Denis Croteau, Saint-Célestin Village; Madame Fannie Boisvert, Saint-Sylvère; Monsieur François St-Germain, Grand-St-Esprit; Madame Sophie Martinbeault, St-Wenceslas, Madame Karolane Landry, Wôlinak, formant quorum sous la présidence de Madame Céleste Simard, déléguée de la municipalité de Lemieux.

Étaient aussi présents : Monsieur Mario Lacroix, directeur général, secrétaire-trésorier et Madame Marie Poirier adjointe de direction.

---

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

---

La présidence, Madame Céleste Simard souhaite la bienvenue aux administrateurs et la réunion débute à **19h02**.

**2024-10-49            2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur proposition de  
Appuyé par  
Il est unanimement résolu  
D'adopter l'ordre du jour tel que présenté

---

**Adopté**

2024-10-50

**3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 24 septembre 2024 à 19h00  
(Pièces déposées)**

Sur proposition de  
Appuyé par  
Il est unanimement résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance du 18 juin 2024 tel que rédigé.

**Adopté**

---

**DÉCOULANTS ET QUESTIONS**

- NICOLET 4<sup>ème</sup> ÉCOCENTRE : Une entente est en voie d'être établie avec la MRC de Nicolet. Le DG doit préparer les requêtes et s'assurer que l'entente est comprise par toutes les municipalités affectées, avant de facturer celles-ci.

**INFORMATIONS GÉNÉRALES**

- Les demandes de déclaration du nombre d'unités par les municipalités divergent concrètement. Les municipalités ont reçu un sondage à être complété rapidement afin d'établir clairement les écarts entre les méthodes d'évaluations.
  - Notre direction a rencontré le MAMH et a poursuivi sa démarche de faire avaliser le concept qu'une régie puisse être partie prenante lors de la création d'une S.E.M.
- 

2024-10-51

**4- FINANCES  
(Pièces déposées)**

4.1.1 Acceptation des comptes du 1<sup>er</sup> au 30 septembre 2024, pour un montant de **de 561 608.41\$** ;

Sur proposition de  
Appuyé par  
Il est unanimement résolu

Que la Régie accepte le paiement des dépenses courantes pour la période s'étendant du 1<sup>er</sup> au 30 septembre 2024, pour un montant de **561 608.41 \$**

**Adopté**

---

2024-10-52

## 5- BUDGET 2025

Pièces déposées

**5.1** Énumération des nouveaux dossiers inclus à l'estimé 2024 et au budget 2025

### **5.2 Budget 2025 Gain de 508K \$**

**5.3** En 2024, les revenus sont amplifiés de 250K \$ soit, la subvention de Recyc-Québec (NON RÉCURRENT).

En 2025, les revenus sont amplifiés de 1 090K \$ soit, RQ éco. 250K \$ et RQ comp. 840K \$ (NON RÉCURRENT après 2026)

**5.4** En 2024, les dépenses sont augmentées de 266K \$ écocentres, 64K \$ MO (NON RÉCURRENT)

En 2025, les dépenses sont augmentées de 824K \$, 574K \$ écocentres, 250K \$ expertise.

**5.5** Un surplus en 2025 de 508K \$ qui servira à absorber les pertes de surplus 250K \$ en 2027, année financière qui sonnera le retour à une stabilité.

Sur proposition de  
Appuyé par  
Il est unanimement résolu

Que la Régie ouvrira un fond de matières résiduelles pour protéger le surplus et être en mesure d'absorber les pertes de 250K \$ en 2027.

**Adopté**

---

2024-10-53

## 6. règlement de gestion contractuelle

Le règlement de gestion contractuelle a été modifié afin que la RIGIDBNY puisse ajoutée des mandats au même sous-traitant pour un même mandat jusqu'à hauteur de 138,8K \$, sans aller en appel d'offres.

Sur proposition de  
Appuyé par  
Il est unanimement résolu

Que la Régie accepte de modifier son règlement de gestion contractuelle afin de lui permettre d'ajouter des mandats au même sous-traitant, et ce, pour un même mandat jusqu'à concurrence de 138,8K\$ sans aller en appel d'offres.

**Adopté**

---

---

**2024-10-54      7.      OFFRE DE SERVICE DE STRAZER**

**7.1**      Cette offre de service concerne la production d'une analyse technico-économique afin que la Régie puisse prendre les décisions nécessaires à la réalisation de son projet de gestion des M. O.

- Le coût est de 21 209 \$ plus l'ajout de quatre (4) options d'un montant de 8 945 \$ pour un coût total de 30.2K \$.
- La production de l'étude s'étendra sur quatorze (14) semaines et devra être terminée pour le 31 janvier 2025.

Sur proposition de  
Appuyé par  
Il est unanimement résolu

Que la Régie accepte la production d'une analyse-technico-économique par STRAZER au coût de 30.2K \$ et que la livraison de la production devra avoir lieu au plus tard le 31 janvier 2025.

**Adopté**

---

**2024-10-55      8. VARIA (Ajout)**

**8.1      Calendrier 2025**

Sont prévus des frais excédentaires de 5K \$ pour assurer le graphisme des calendriers des collectes. La soumission nous a été fournie par notre imprimeur habituel. Par le passé, Joanie en assurait la fabrication.

Sur proposition de  
Appuyé par  
Il est unanimement résolu

Que la Régie accepte les frais excédentaires de 5K \$ pour assurer le graphisme des calendriers des collectes pour 2025.

**Adopté**

---

**2024-10-56      8.2      Banque d'heures pour LAVERY**

Une banque d'heures pour terminer l'année financière 2024 et débiter celle de 2025 nous est nécessaire. Cette banque est chiffrée à 10K \$ et servira en premier lieu à l'analyse de notre entente de constitution et à produire un rapport qui sera fourni au MAMH pour statuer sur les besoins ou non d'en rédiger une nouvelle.

Sur proposition de  
Appuyé par  
Il est unanimement résolu

Que la Régie accepte de prévoir une banque d'heures de 10K \$ pour s'assurer de terminer financièrement l'année 2024 et débiter celle de 2025. Cependant, cette banque servira en tout premier lieu à l'analyse de notre entente de constitution et à la production d'un rapport qui sera fourni au MAMH pour statuer sur les besoins ou non d'en rédiger une nouvelle.

**Adopté**

---

**9. QUESTIONS DU PUBLIC**                      Aucune

**10. HUIS CLOS**                                      Aucune

**PROCHAINE RÉUNION (CONSEIL RÉGULIER) FIXÉ au mardi 19 novembre 2024, à 19H00 à la salle de la caserne des pompiers au 8275, boul. Bécancour, Ville de Bécancour).**

---

**2024-10-57      11-      LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE à 21H21**

Sur proposition de  
Appuyé par  
Il est unanimement résolu

**Levée de l'assemblée à 21h21**

---

**2024-10-58      ADOPTION GLOBALE DU PROCÈS-VERBAL DU 28 OCTOBRE 2024.**

La Régie intermunicipale des déchets intégrés de Bécancour-Nicolet-Yamaska certifié que tous les points à l'ordre du jour ont été adoptés conformément aux dispositions légales et aux règles en vigueur. De ce fait, la Régie adopte globalement le procès-verbal à l'unanimité. Cette adoption est dû au bris informatique du fichier de Madame Champagne survenu le 30 octobre 2024.

Sur proposition de Madame France Trudel  
Il est unanimement résolu

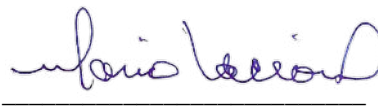
Que le présent procès-verbal est adopté tel que rédigé.

---



**Céleste Simard**  
Présidente

---



**Mario Lacroix**  
Directeur général, secrétaire-trésorier